

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2026 à 19H00**



N°001/2026 - Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Conseillers en exercice : 25 - Présents : 19 - Excusés avec Pouvoir : 3 - Excusé sans Pouvoir : 1
Absents : 2 – Votants : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 4 FÉVRIER, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 29 janvier 2026**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MIRALLES Bruno, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

MINIER Jean-Philippe (a donné pouvoir à BERNARD Jean-Luc), MONTEIRO Rita (a donné pouvoir à CHAUDET Lydie), TRICHOT Patricia (a donné pouvoir à MARCILLAC Frédéric).

ÉTAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR :

Monsieur VAUGEOIS Patrick.

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame GONGUET Nathalie, Madame MESSINA Isabelle, Monsieur RONGEAT Stéphane.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :

Le Maire rend compte au Conseil municipal des DIA pour lesquelles le droit de préemption urbain n'a pas été mis en œuvre :

Numéro de dossier	Adresse terrain	Désignation du bien	Décision adoptée
DIA00134425A0065	78 rue du Saule	Bâti	Non préemption
DIA00134425A0066	46 rue des Mésanges	Bâti	Non préemption
DIA00134425A0067	Le Mont	Non bâti	Non préemption
DIA00134425A0068	181 chemin des Petits Clapiers	Bâti	Non préemption
DIA00134425A0069	121 rue des Vendanges	Bâti	Non préemption
DIA00134425A0070	74 rue Rimbaud	Bâti	Non préemption
DIA00134425A0071	438B rue des Ecoles	Bâti	Non préemption
DIA00134425A0072	Rue Pascal	Non bâti	Non préemption
DIA00134425A0073	143 chemin des Petits Clapiers	Bâti	Non préemption
DIA00134426A0001	180 rue des Vavres	Bâti	Non préemption
DIA00134426A0002	153 rue Vivaldi	Bâti	Non préemption

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1001-210103446-20260204-001-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/02/2026
Publication : 10/02/2026

2. Commande Publique :

2.1 Récapitulatif des devis signés par le Maire et ses Adjointes :

DATE	Prestataire	Libellé	HT	TTC
26/11/25	ALTRAD	Fourniture de panneaux électoraux	2 500,00 €	3 000,00 €
20/05/25	CIRIL GROUPE	Session 3 webinaires sur le budget vert	510,00 €	612,00 €
28/11/25	COLAS	Mise en place réseau sec allée des Iris	579,30 €	695,16 €
05/12/25	COLAS	Mise en place réseau sec chemin du bourg	1 975,00 €	2 370,00 €
22/12/25	DALKIA	P6 - Pôle Socio-culturel - Remplacement de deux régulateurs sur les cassettes	2 304,44 €	2 765,33 €
20/12/25	FERM'ANDISES	Commande de charcuterie pour la cérémonie des vœux 2026	1 091,71 €	1 151,75 €
30/12/25	FEUILLETTE	Commande de sucré pour la cérémonie des vœux 2026	866,25 €	1 036,00 €
05/12/25	FLEUR	Fourniture d'arbustes	661,26 €	727,36 €
18/12/25	HYPERBOISSONS	Boissons pour cérémonies et réunions	1 021,02 €	1 206,34 €
09/12/25	ID VERDE	Mise en place de terre végétale, fourniture et plantations d'arbustes avenue de Trévoux	2 752,00 €	3 302,40 €
15/12/25	NATURALIS	Fourniture de toiles de paillage et agrafes	1 784,50 €	2 103,40 €
12/11/25	NICOLAS CURT	Réfection toiture du local du cimetière	6 810,20 €	8 172,24 €
05/01/26	OGAMALP	Fourniture de sel de déneigement en vrac	2 190,00 €	2 628,00 €
05/12/25	PARCS ET SPORTS	Analyses de sols et assistance technique terrains de football	1 720,00 €	2 064,00 €
21/12/25	PYM RECEPTION	Location de vaisselle, de housse pour mange-debout et mise à disposition de personnel pour la cérémonie des vœux 2026	984,60 €	1 181,52 €
05/12/25	ROSERAIE FELIX	Fournitures de rosiers	552,50 €	613,25 €
26/12/25	SCHINDLER	Remplacement du variateur de la porte d'ascenseur de l'école du village suite panne	1 473,00 €	1 767,60 €
09/12/25	VERVER EXPORT	Fourniture et plantations bulbes été	2 165,00 €	2 471,00 €
08/12/25	VIVIER PEPINIERES	Fourniture de plantes vivaces pour création massifs paysagers 1 ^{er} devis complémentaire avenue de Trévoux 2	713,32 €	784,65 €
12/12/25	VIVIER PEPINIERES	Fourniture de plantes vivaces pour création massifs paysagers 2 ^{ème} devis complémentaire avenue de Trévoux 2	810,00 €	891,00 €
18/12/2025	GIVRE	Fourniture et pose de soliflore sur bloc M10 Columbarium au cimetière	1 560,00 €	1 872,00 €
16/01/2026	TEJERINA	Temps collectivité du 22 janvier 2026	598,00 €	717,60 €
20/01/2026	RACINE	Devis pour la fourniture de plaquettes pour le paillage des plantations RD 117	2 509,00 €	2 798,40 €
08/12/2025	INEO	Étude d'installation de caméras de vidéo protection au giratoire de la Fruitière	1 440,75 €	1 728,90 €
05/01/2026	DALKIA	Prestations supplémentaires demandées à l'exploitant pour le raccordement au réseau de chaleur urbain du gymnase et du collège	5 700,00 €	6 840,00 €
15/01/2026	FLEUR	Commande d'arbustes janvier 2026	722,10 €	794,31 €
21/01/2026	DISTRICLOS	Fourniture de clôtures pour abris conteneurs	2 176,98 €	2 612,38 €
20/01/2026	COLAS	Plan recollement trottoirs avenue de Bresse	760,50 €	912,60 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260204-001-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026
Publication : 10/02/2026

Délibération n°001-2026 du 4 février 2026 (suite) – 3 –

2.2 Renouvellement du bail de location entre la commune et la SCI la Viole pour le local de stockage rue du village

Par décision n°081-2025 du 16 décembre 2025, le Maire a renouvelé le bail de location du local situé 123 rue du village (rue des Écoles), appartenant à la SCI La Viole, utilisé par la commune pour le stockage de matériel des services techniques.

Le bail arrivé à échéance le 1er juillet 2025 a été renouvelé à conditions identiques, avec une révision du loyer, pour une durée allant du 2 juillet 2025 au 31 décembre 2025. Le loyer mensuel a été fixé à 204,99 €.

2.3 Attribution du marché de travaux à procédure adaptée – Extension du réseau de chaleur urbain (RCU)

Après avis favorable de la commission de marchés à procédure adaptée du 19 novembre 2025, par décision n°086-2025 du 15 décembre 2025, le Maire a attribué le marché de travaux alloti relatif à l'extension du réseau de chaleur urbain (raccordement du collège et du gymnase du Village au RCU) comme suit :

Lot 1 – Terrassement, génie civil, fourniture et pose de canalisations et chauffage (variante retenue) : entreprise FAMY (01) pour un montant de 254 973,75 € HT (soit 305 968,50 € TTC).

Lot 2 – Fourniture et pose des équipements hydrauliques en sous-station et des réseaux intérieurs : entreprise DALKIA (69) pour un montant de 77 346,88 € HT (soit 92 816,26 € TTC).

Le montant total du marché s'élève à 332 320,63 € HT, soit 398 784,76 € TTC.

Les travaux seront réalisés durant l'été 2026.

2.4 Attribution du marché de prestations de services à procédure adaptée – Services d'assurances

Après analyse des offres, par décision n°091-2025 du 17 décembre 2025, le Maire a attribué le marché alloti de prestations de services d'assurances de la commune (2026-2029) comme suit :

Lot 1 – Dommages aux biens : SMACL (79) – 16 745,60 € HT (18 192,24 € TTC)

Lot 2 – Responsabilité civile générale : SMACL (79) – 3 282,35 € HT (3 577,77 € TTC)

Lot 3 – Protection juridique : 2C Courtage / CFDP (65) – 1 370,00 € HT (1 553,58 € TTC)

Lot 4 – Protection fonctionnelle des élus et agents : GROUPAMA (69) – 1 022,32 € HT (1 134,00 € TTC)

Lot 5 – Flotte automobile / auto-mission : GROUPAMA (69) – 9 364,30 € HT (10 646,11 € TTC)

Lot 6 – Individuelle accidents : ACL Generali (46) – 830,41 € HT (905,09 € TTC)

Le montant total du marché s'élève à 32 614,98 € HT, soit 36 008,79 € TTC par an. Cela représente une augmentation de 10 518,05 € TTC, soit 41 %, par rapport au précédent marché (cotisations totales 2025 : 25 490,74€ TTC).

2.5 Bail de location de deux locaux de stockage – SCI La Viole

Par décision n°092-2025 du 16 décembre 2025, le Maire a conclu un bail de location portant sur deux locaux de stockage situés 123, rue du Village, appartenant à la SCI La Viole, afin de répondre aux besoins de stockage des services techniques municipaux.

Le bail est conclu pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2026. Le loyer mensuel est fixé à 307,58 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260204-001-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026
Publication : 10/02/2026

2.6 Rénovation de l'école des Vavres – Avenant n°3 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Par décision n°093-2025 du 31 décembre 2025, le Maire a validé l'avenant n°3 à la convention n°2023-182-BATI relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) confiée à l'Agence d'ingénierie de l'Ain (ADIA) dans le cadre du projet de rénovation de l'école maternelle des Vavres.

Cet avenant a pour objet un ajustement de la mission d'AMO, portant sur :

- la réalisation d'une étude de programmation de bâtiments modulaires en location ;
- l'assistance à la passation d'un marché de fourniture de modulaires en location.

À l'issue de cet avenant, le montant total de la convention est porté à 27 000 € HT, soit 32 400 € TTC, contre 20 025 € HT initialement.

2.7 Rénovation énergétique de l'école des Vavres et création d'un restaurant scolaire – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Par décision n°094-2025 du 31 décembre 2025, le Maire a validé l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de rénovation énergétique de l'école maternelle des Vavres et à la création d'un restaurant scolaire, attribué au groupement représenté par ARCHIBULLE.

Cet avenant a pour objet :

- l'arrêt de l'enveloppe financière prévisionnelle définitive des travaux à 1 760 000€ HT (pour mémoire, coût prévisionnel initial : 1.6 M€ HT) ;
- la validation de la phase APD ;
- l'ajout de deux missions complémentaires liées aux bâtiments modulaires (« bungalows »), portant sur les études, autorisations, délais de planning ainsi que la préparation, la coordination et le suivi des raccordements ;
- l'arrêt du montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 167 149,00 € HT, soit 200 578,80 € TTC, contre 144 000,00 € HT initialement.

2.8 Modification de tarifs communaux liés à la mise à disposition de la salle des fêtes et du gymnase

Par décision n°003-2025 en date du 16 janvier 2025, et suite aux travaux réalisés à la salle des fêtes, il avait été décidé, après avis de la Commission vie locale, associative et sportive, de fixer les tarifs liés à la mise à disposition de la salle des fêtes et du gymnase à compter du 1^{er} avril 2025.

Par décision n°007-2026 en date du 21 janvier 2026, il a été décidé de modifier les tarifs de mise à disposition du gymnase à compter du 1^{er} février 2026 : les associations locales qui loueront le gymnase pour une manifestation s'acquitteront d'un forfait charge/jour de 40 € au lieu de 80 €.

Concernant la salle des fêtes, cette dernière sera mise à disposition des particuliers gracieusement le vendredi (veille du week end) à partir de l'état des lieux d'entrée.

2.9 Convention d'occupation à titre précaire du bien cadastré section AP n°34 situé 36, chemin du Bourg – Autorisation de signature

Dans l'attente de la réalisation d'un projet d'aménagement de logements en cœur de ville, la Commune autorise une occupation transitoire du bien situé 36, chemin du Bourg à Saint-Denis-lès-Bourg, acquis par l'Établissement Public Foncier (EPF) de l'Ain dans le cadre d'un portage foncier.

Conformément à la convention conclue avec l'EPF de l'Ain et aux dispositions de l'article L.221-2 du Code de l'urbanisme, il est décidé de conclure une convention d'occupation à titre précaire et temporaire avec Monsieur et Madame Perle au usage d'habitation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Reçu avec l'EPF de l'Ain et aux dis

Posé le 08/02/2026 à 10:02

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Reçu avec l'EPF de l'Ain et aux dis

Posé le 10/02/2026 à 10:02

Délibération n°001-2026 du 4 février 2026 (suite) – 5 –

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, avec possibilité de résiliation anticipée selon les conditions prévues, et prévoit le versement d'une indemnité mensuelle de 700 € hors charges.

L'occupation est strictement précaire, en raison du projet d'aménagement futur nécessitant la libération du bien. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et les documents afférents. La décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

2.10 Budget principal 2025 - Décision n°1 portant virement de crédits de chapitre à chapitre fongibilité M57

Dans le cadre de l'exécution du budget principal 2025, et conformément au référentiel budgétaire M57 ainsi qu'à l'autorisation donnée par le conseil municipal, par décision n°009-2026 du 21 janvier 2026, le Maire a procédé à un virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	MONTANT
011	60632	Fournitures de petits équipements	17 150,00 €
65	65561	Contributions au fonds de compensation des charges	- 17 150,00 €
		TOTAL	- €

Ce virement a permis le mandatement des dernières factures de fonctionnement de l'exercice 2025, notamment sur le chapitre 011, sans affecter les crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il s'agit de l'unique décision de virement de crédits de l'exercice 2025, dont le montant demeure inférieur au plafond de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement, conformément à la délibération n°027-2025 du conseil municipal en date du 9 avril 2025.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PRENDS ACTE des attributions exercées par le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions sus nommées.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le Secrétaire,
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260204-001-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026
Publication : 10/02/2026